

## VOUS AVEZ DES TITRES PÉRIMÉS APETIZ 2018 ?

VOUS POUVEZ DEMANDER À LES ÉCHANGER  
CONTRE DU NOUVEAU MILLÉSIME !

Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mars 2019

Effectuez votre demande en quelques secondes sur votre espace personnel  
via l'appli mobile Apetiz ou le site [www.apetiz.com](http://www.apetiz.com)



Courant Avril 2019

Après validation de votre employeur,  
vos titres nouveau millésime seront crédités sur votre compte Apetiz.

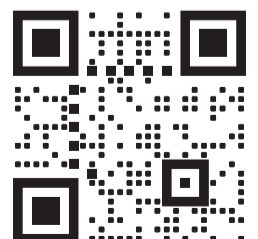
Téléchargez l'appli mobile Apetiz

Pour gérer votre compte directement depuis votre  
smartphone ou tablette



DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans  
l'App Store



QR plus™